

OBSERVATION N° 17

Vous êtes

Ville

Orléans

Votre remarque

Sujet

Le méthaniseur

Message

La présence du méthaniseur sur le site soulève au moins deux questions en matière d'impact sur le vivant et sur les futurs occupants du site. Ce sujet est-il correctement pris en compte et les informations sont-elles communiquées aux entreprises qui souhaitent s'installer comme à la population avoisinante ?

Il s'agit :

- Des risques accidentels (fuites de méthane, de digestats, incendie, explosion...) : les accidents en France sont en forte augmentation (Source DGPR / Rapport du Sénat : 5 évènements recensés par an en 2015 pour 20 accidents en 2020), corrélée au nombre d'installations mises en service ; les conditions de leur entretien, qui nécessite une technicité certaine, sont rarement évoquées dans les dossiers, alors qu'elles sont déterminantes pour prévenir les accidents et les pollutions ;

- Les digestats :

La traçabilité des intrants/déchets et leur qualité sont déterminantes pour pouvoir apprécier la qualité des digestats (microplastiques, autres polluants...) et leur impact possible sur les sols et les eaux, notamment souterraines.

Placés dans un digesteur, ces déchets fermentent et sont transformés par les bactéries en produisant du biogaz et des digestats liquides. Des débordements accidentels peuvent se produire à ce niveau avec des entrainements

vers les eaux de surface ou souterraines, pouvant être à l'origine de pollutions conséquentes.